Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900710-20251218-CC_2025_12_177-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2025_12_177

Objet : Convention financière et de partenariat avec l'association Dihun - Année 2026

LE JEUDI 18 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ALAIN Jacques, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DUFOUR Marie-Thérèse, FLOCHLAY Loïc, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BUREL Michèle (pouvoir à BUREL Michel), LE COZ Hervé (pouvoir à CARADEC Jean-Louis), PEREIRA Sandra (pouvoir à LE BLEIS Jean-François), PERON Sophie (pouvoir à KERLOCH Josiane), RONARC'H Philippe (pouvoir à LE GUELLEC Yves), VIVIEN Nelly (pouvoir à JONCOUR Martine).

Absents excusés : ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, LE GOFF Michèle.

Absents : DROGUET Cyril, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie.

Secrétaire de séance : KEREZEON Gilles.

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 29
Votants :
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Date de convocation et de publication : 12 décembre 2025

****

Jean Louis CARADEC, Vice-Président délégué, rappelle au Conseil Communautaire que l'association Dihun qui œuvre en Finistère Sud à l'enseignement de la musique est, conformément à ses statuts, une association socioculturelle d'éducation populaire. Elle dispense dans plusieurs communes du territoire une formation musicale basée sur différentes approches de la musique, dès l'éveil musical.

L'association met également en place des interventions en milieu scolaire avec les enseignants de maternelle et de primaire du Haut Pays Bigouden.

Le soutien de la communauté de communes a fait l'objet d'une convention quadriennale d'objectifs 2022-2025, signée entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, l'association Dihun, le Conseil départemental du Finistère et l'établissement public Culture Lab 29, qui arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900710-20251218-CC_2025_12_177-DE

Un travail de réflexion est en cours avec les partenaires communautaires autour de la structuration des enseignements artistiques sur le territoire. Pour poursuivre le soutien à l'association pendant cette période de concertation, il est proposé au Conseil communautaire de prolonger le partenariat par convention financière, annexée à la présente délibération, pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Le montant de la subvention reste inchangé à celui de 2025, soit 121 207 € pour l'année 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1111-4, selon lequel la compétence en matière culturelle demeure partagée entre tous les échelons de collectivités ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;

Vu la délibération n° 2024_02_002 du Conseil communautaire en date du 29 février 2024 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et adoptant la prise de compétence culturelle ;

Vu la délibération n° 2024_06_111 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2024 adoptant le Projet Culturel de Territoire ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden adopté par le Conseil communautaire en date du 27 septembre 2023 ;

Vu la convention quadriennale d'objectifs 2022-2025, signée entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, l'association Dihun, le Conseil départemental du Finistère et l'établissement public Culture Lab 29, pour la mise en œuvre des activités d'enseignement artistique et de programmation de l'association sur le territoire du Haut Pays Bigouden,

Considérant l'avis favorable de la commission culture, en date du 14 octobre 2025,

Sur proposition de Jean Louis CARADEC,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- **Approuve les dispositions et modalités de la convention financière annexée à la présente délibération pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026 ;**
- **Autorise la Présidente à signer la convention financière avec l'association Dihun et tout document s'y rapportant.**

Le secrétaire de séance,
KEREZEON Gilles.

La Présidente,
Josiane KERLOCH.